

**COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS**  
**PREOCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 septembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20/09/2022 à 19 h 00, suite à la convocation du 14/09/2022, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf : Laurent LEMAITRE a donné un pouvoir à Jean-Jacques DALLON et Simon EZINGEARD absent non excusé.

Secrétaire de séance : Thierry LEVI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 16/06/2022.

**I – DELIBERATIONS**

**1 - Travaux d'extension du réseau d'eaux usées aux quartiers Boissieux, les Gauthiers, Totée, les Didiers : autorisation au Cabinet d'études pour continuer le dossier et faire des consultations.**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées aux quartiers Boissieux, les Gauthiers, Totée, les Didiers, il a été obtenu 80% de subvention sur le montant HT des travaux entre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 30 % et le Conseil Départemental de la Drôme 50 %.

Au vu des montants des subventions, le maire propose d'autoriser le Bureau d'études BEAUR à poursuivre les missions prévues au contrat de Maîtrise d'œuvre afin de réaliser les travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Bureau d'études BEAUR à poursuivre ces missions prévues au contrat de maîtrise d'œuvre afin de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eaux usées aux quartiers Boissieux, les Gauthiers, Totée, les Didiers.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2 - Création d'un poste d'adjoint administratif 35 h à compter du 01/01/2023.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Victor PLANET est mis à disposition à la commune d'Oriol en Royans par la Communauté de Communes Royans Vercors en tant qu'Adjoint Technique, 35 h par semaine depuis le 01/05/2021. Le Maire propose de créer un emploi d'Adjoint Technique, 35 h par semaine, à compter du 01/01/2023 et de ne plus passer par la Communauté de Communes Royans Vercors.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique, 35 h par semaine, à compter du 01/01/2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**3- Décision Modificative 1 : budget eau**

Diminution du compte 678 : autres charges exceptionnelles : - 249 €

Diminution du compte 61523 : Entretien et réparation : - 1751 €

Augmentation du compte 673 : titres annulés : 2000 €

**4- ONF : coupes à asseoir**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BEAUDOING de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 soit parcelle 10, volume présumé réalisable 70 m3, surface 1,8 (ha)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**5 - Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 01/1/2023**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le taux de la Taxe d'Aménagement n'a pas été révisé depuis le 23/11/2011, taux applicable à partir de 01/03/2012. Il propose de modifier ou maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 01/01/2023. Le taux actuel est de 3%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire à compter du 01/01/2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **6 - Longueur des chemins ruraux revêtus et voirie communale**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Départemental de la Drôme qui demande de transmettre la longueur des chemins ruraux revêtus et la longueur de la voirie communale pour mettre à jour la Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie versée chaque année à la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Longueur des chemins ruraux revêtus : 16278 m**
- **Longueur de la Voirie Communale : 23 563 m**

## **II – AFFAIRES DIVERSES**

- **Mercredis détente** : Christiane THOMAS et Séverine DHERBASSY organiseront ces demi-journées prévues le 3ème mercredi de chaque mois.
- **Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré** : Il sera proposé un RPI concentré entre les communes de Bouvante, Saint Martin le Colonel, Léoncel et Oriol en Royans, commune d'accueil.
- **Dates des Congrès des Maires** :
  - De la Drôme : 20/10/2022
  - A Paris : 22-23-24/11/2022
- **Journal communal** : prévoir une réunion de la commission
- **02/10/2022** : Ronde Usclard

Séance levée à 20 h 15

Le Maire,  
Jean-Jacques DALLON

Secrétaire de séance  
Thierry LEVI, Conseiller Municipal